

1. Entre les parties

LE VENDEUR

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° carte d'identité :

Téléphone / e-mail :

L'ACHETEUR

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° carte d'identité :

Téléphone / e-mail :

2. Désignation du bien

Type : ☐ Caravane ☐ Remorque

Marque :

Modèle :

Année :

Numéro de châssis :

Dimensions (L x l) :

Nombre de couchages (si caravane) :

Immatriculation (si existante) :

État général :

MMA : kg → ☐ ≤ 750 kg ☐ > 750 kgEn Wallonie, une MMA > 750 kg impose une immatriculation propre à la DIV ; le régime de contrôle technique diffère selon le seuil.État / équipements : ☐ Freins OK ☐ Pneus OK ☐ Installation gaz ☐ Électricité ☐ Accessoires :

3. Prix de vente et paiement

Prix convenu (en chiffres, €) :

Prix (en lettres) :

Mode de paiement : ☐ Virement bancaire ☐ Acompte sécurisé Autrust ☐ Espèces (limites légales) ☐ Autre :Rappel légal : un paiement supérieur à 3 000 € ne peut pas être réglé en espèces.Prix intégral reçu : ☐ Oui ☐ Non Acompte éventuel : le/...../.....

4. Documents remis

☐ Certificat d'immatriculation (si > 750 kg) ☐ Certificat de conformité ☐ PV de contrôle technique (selon MMA)☐ Autres :

5. Déclaration d'humidité / infiltration

Présence connue d'infiltration ou d'humidité : ☐ Non ☐ Oui : ☐ Inconnue

6. État du bien et garantie

La caravane / remorque est vendu en l'état, dans les conditions décrites ci-dessus. L'acheteur reconnaît avoir pu examiner le bien préalablement à la vente et l'accepter dans son état apparent. La vente entre particuliers exclut la garantie légale de conformité (réservée aux ventes par un professionnel). Le vendeur reste toutefois tenu de la garantie des vices cachés (Code civil) : la présente clause « en l'état » ne couvre pas les défauts qu'il aurait volontairement dissimulés. Il déclare de bonne foi ne pas avoir connaissance de vice caché au moment de la vente.

Défauts ou remarques connus et signalés par le vendeur :

.....
.....

7. Transfert de propriété, des risques et responsabilité

Le transfert de propriété et des risques, ainsi que la remise du bien, interviennent lorsque le prix a été intégralement payé et que le bien, les clés et les documents ont été remis à l'acheteur.

Remise effective le/...../..... à h

À compter de cette remise, l'acheteur assume l'entière responsabilité du bien (assurance, circulation, immatriculation, infractions) et s'engage à effectuer les démarches d'immatriculation et d'assurance à son nom dans les meilleurs délais. Le vendeur s'engage à radier ou transférer sa propre assurance.

8. Rôle d'Autrust

Autrust fournit une plateforme de mise en relation et, selon les services utilisés, des outils de vérification, de paiement et/ou de génération de documents. Sauf mention expresse contraire, Autrust n'est ni vendeur ni acheteur du bien et n'est pas partie au contrat de vente. Les informations relatives au bien et à son état sont fournies par les parties. Autrust ne garantit pas l'état mécanique, technique ou juridique du bien ni l'exactitude des déclarations des parties, sauf lorsqu'une vérification déterminée est expressément incluse dans un service Autrust.

9. Signatures

Fait de bonne foi, les parties reconnaissent avoir lu et accepté l'ensemble des clauses du présent contrat.

LE VENDEUR Nom : Fait à : Le :/...../..... Signature (« Lu et approuvé ») :	L'ACHETEUR Nom : Fait à : Le :/...../..... Signature (« Lu et approuvé ») :
---	---

Autrust.be met ce document à votre disposition gratuitement et à titre informatif. La législation évolue ; ce document doit être adapté à chaque situation et il est conseillé de le faire valider par un professionnel.